

## NOUVEAU CLASSEMENT MER DES CLUBS

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les régates labellisées\* et sur le Championnat de France d'Aviron de mer, selon des modalités ci-après. Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate, arrondis au centième de point, puis cumulés.

### **\* Régates d'aviron de mer labellisées**

Les régates d'aviron de mer labellisées par la FFA sont des compétitions organisées dans le respect de critères définis à chaque fin de saison et spécifiés dans un appel à candidature.

Pour la saison 2019, la demande de labellisation est à effectuer par la structure organisatrice auprès de la FFA, sur formulaire type, avant le 5 juillet 2018.

Les régates d'aviron de mer labellisées doivent être ouvertes aux épreuves suivantes :

- SF 1x ; SF 2x ; SF 4x+ ; SF 4+ ;
- SH 1x ; SH 2x ; SH 4x+ ; SH 4+ ;
- SM 2X
- J18H 4x+ ; J18F 4x+ ; J18M 4x+ ;
- J16H 4x+ ; J16F 4x+ ; J16M 4x+.

Chacune de ces épreuves doit donner lieu à un classement spécifique.

Toutefois, en fonction du nombre d'engagés dans une régate, deux ou plusieurs épreuves peuvent être regroupées au sein d'une seule épreuve donnant lieu à plusieurs classements.

### **Points de classement aux régates labellisées :**

RANG	1xS F/H	2xS F/H/M	4X+S F/H	4+S F/H	4x+ J16 H/F/M	4x+ J18 H/F/M
<b>1<sup>er</sup></b>	20	30	45	45	60	60
<b>2<sup>e</sup></b>	16	24	36	36	48	48
<b>3<sup>e</sup></b>	12	18	27	27	36	36
<b>4<sup>e</sup></b>	9	13,5	20	20	27	27
<b>5<sup>e</sup></b>	6	9	13,5	13,5	18	18
<b>6<sup>e</sup></b>	4	6	9	9	12	12
<b>7<sup>e</sup></b>	1	1,5	2,25	2,25	3	3
<b>8<sup>e</sup></b>	1	1,5	2,25	2,25	3	3
<b>9<sup>e</sup></b>	1	1,5	2,25	2,25	3	3
<b>10<sup>e</sup></b>	1	1,5	2,25	2,25	3	3
<b>11<sup>e</sup> et plus</b>	0	0	0	0	0	0

Principes de classement pour les clubs :

- cumul des points obtenus sur les 4 régates labellisées apportant le plus de points au club,
- les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs,
- les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- cumul de points limité à 2 équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte)
- afin de tenir compte des différences de participation entre les régates labellisées, une modération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25% des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50% des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75% des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100% des points sont attribués.

### **Points de classement sur le championnat de France d'aviron de mer :**

Les épreuves du championnat de France mer 2019 sont les suivantes :

- SF 1x ; SF 2x ; SF 4x+ ; SF 4+ ;
- SH 1x ; SH 2x ; SH 4x+ ; SH 4+ ;
- SM 2X
- J18H 4x+ ; J18F 4x+ ; J18M 4x+ ;

- J16H 4x+ ; J16F 4x+ ; J16M 4x

En fonction du nombre d'engagés, certaines épreuves peuvent être regroupées. Dans ce cas, des classements séparés sont cependant effectués pour chacune des épreuves.

À l'issue du championnat de France d'aviron de mer, les points sont attribués selon le barème suivant, avec la pondération indiquée en bas de tableau :

RANG	1xSF/SH	2xSF/SH/SM	4X+ SF/SH	4+ SF/SH	4x+ J16H/F/M	4x+ J18H/F/M
1 <sup>er</sup>	50,0	75,0	112,5	112,5	150,0	150,0
2 <sup>e</sup>	42,0	63,0	94,5	94,5	126,0	126,0
3 <sup>e</sup>	36,0	54,0	81,0	81,0	108,0	108,0
4 <sup>e</sup>	30,0	45,0	67,5	67,5	90,0	90,0
5 <sup>e</sup>	26,0	39,0	58,5	58,5	78,0	78,0
6 <sup>e</sup>	22,0	33,0	49,5	49,5	66,0	66,0
7 <sup>e</sup>	18,0	27,0	40,5	40,5	54,0	54,0
8 <sup>e</sup>	15,0	22,5	33,8	33,8	45,0	45,0
9 <sup>e</sup>	12,0	18,0	27,0	27,0	36,0	36,0
10 <sup>e</sup>	10,0	15,0	22,5	22,5	30,0	30,0
11 <sup>e</sup>	9,0	13,5	20,3	20,3	27,0	27,0
12 <sup>e</sup>	8,0	12,0	18,0	18,0	24,0	24,0
13 <sup>e</sup>	7,0	10,5	15,8	15,8	21,0	21,0
14 <sup>e</sup>	6,0	9,0	13,5	13,5	18,0	18,0
15 <sup>e</sup>	5,0	7,5	11,3	11,3	15,0	15,0
16 <sup>e</sup>	4,0	6,0	9,0	9,0	12,0	12,0
17 <sup>e</sup>	3,0	4,5	6,8	6,8	9,0	9,0
18 <sup>e</sup>	2,0	3,0	4,5	4,5	6,0	6,0
19 <sup>e</sup>	1,0	1,5	2,3	2,3	3,0	3,0
20 <sup>e</sup> et plus	1,0	1,5	2,3	2,3	3,0	3,0

Afin de tenir compte des différences de participation entre les différentes épreuves, une modération est appliquée sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25% des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50% des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75% des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100% des points sont attribués.